

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04574

Numéro SIREN : 892 440 876

Nom ou dénomination : DAGO

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 28069

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>87 Rue du Fontenoy</b>		<b>59100 ROUBAIX</b>					
Numéro SIRET * <b>8 9 2 4 4 0 8 7 6 0 0 0 1 9</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>31122021</b>					
		N-1					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	242 213	AC	60 553	181 660
		Fonds commercial (1)	AH	3 000	AI		3 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	78 863	AK		78 863
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 769	AS	4 769	12 000
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 860	AU	3 769	4 090
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>348 705</b>	BK	<b>69 091</b>	<b>279 613</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	362 573	BM		362 573
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	53 263	BS		53 263
	Marchandises	BT	160 015	BU		160 015	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	103 693	BY		103 693
		Autres créances (3)	BZ	143 052	CA		143 052
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	336 090	CG		336 090	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	40 656	CI		40 656	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>1 199 343</b>	CK		<b>1 199 343</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>1 548 047</b>	1A	<b>69 091</b>	<b>1 478 956</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise <b>SAS DAGO</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....130 382..... )	DA	130 382
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	846 917
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>104 486</b>
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>1 081 785</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (II)</b>	DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	115 200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	220 662
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 497
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	812	
Compte régul.	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>397 171</b>
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 478 956</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	397 171	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <b>SAS DAGO</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.		TOTAL I				1		D8		2	
INCORP.		TOTAL II						KE		3	
Frais d'établissement et de développement						CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles						KD		KE		KF	
										324 076	
CORPORELLES		Terrains				KG		KH		KI	
CORPORELLES		Constructions				KJ		KK		KL	
CORPORELLES		Autres immobilisations corporelles				KM		KN		KO	
CORPORELLES		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions				KP		KQ		KR	
CORPORELLES		Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU	
CORPORELLES		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
CORPORELLES		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
CORPORELLES		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
CORPORELLES		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
CORPORELLES		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES		Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III				LN		LO		LP	
CORPORELLES										24 628	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIERES		Autres participations				8U		8V		8W	
FINANCIERES		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
FINANCIERES		Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
FINANCIERES		TOTAL IV				LQ		LR		LS	
FINANCIERES		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	
FINANCIERES										348 705	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.		TOTAL I				1		3		4	
INCORP.		TOTAL II				2					
Frais d'établissement et de développement		IN				CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO				LV		LW		1X	
Terrains		IP				LX		LY		LZ	
Constructions		Sur sol propre				IQ		MA		MC	
Constructions		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
Constructions		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
Constructions		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
Constructions		Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
Autres immobilisations corporelles		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
Autres immobilisations corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
Autres immobilisations corporelles		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
Autres immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
Autres immobilisations corporelles		Avances et acomptes				NC		ND		NE	
Autres immobilisations corporelles		TOTAL III				IY		NH		NI	
Autres immobilisations corporelles										24 628	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
FINANCIERES		Autres participations				IØ		ØX		ØY	
FINANCIERES		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	
FINANCIERES		Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	
FINANCIERES		TOTAL IV				I3		NJ		NK	
FINANCIERES		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	
FINANCIERES										348 705	
FINANCIERES										ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **31** | **12** | **20** | **21**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS DAGO** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts ( col. 1 - col.2 ) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.  
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>							Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	60 553	PG		PH	60 553	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM	<b>60 553</b>	RN		RO	<b>60 553</b>	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	4 769	QB		QC	4 769	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	291	QF		QG	291	
	Matériel de transport	QH		QI	500	QJ		QK	500	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	2 978	QN		QO	2 978	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>		QU		QV	<b>8 538</b>	QW		QX	<b>8 538</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN		ØP	<b>69 091</b>	ØQ		ØR	<b>69 091</b>	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP	SR			

Nature des provisions					Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT	TU	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW	TX		
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C	6D	
		6E		6F		6G	6H	
		Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
		9U		9V		9W	9X	
		Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ	UA		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>		7C		UB		UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				UE		UF		
				UG		UH		
				UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>				Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW		
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	103 693	103 693			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	69 034	69 034		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	30 616	30 616		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	7 337	7 337		
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	36 065	36 065			
	Charges constatées d'avance		VS	40 656	40 656			
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>287 401</b>	VU	<b>287 401</b>	VV
<b>RENOIS</b>	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	220 662	220 662				
Personnel et comptes rattachés		8C	21 706	21 706				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 459	25 459				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 306	6 306			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 026	7 026			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	115 200	115 200				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	812	812				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>397 171</b>	VZ	<b>397 171</b>		
<b>RENOIS</b>	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122021</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		104 486			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		50		
	Amendes et pénalités		WJ	50	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		3 801		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes a long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	1 152			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
<b>TOTAL I</b>						WR		<b>109 489</b>			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Régime des sociétés mères et des filiales * ( art. 208C )						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XB		
Mesures d'incitation	Dédouation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY				
	Majoration d'amortissement *						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS					
Dédouations diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD		
Dédouations des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XH		<b>84 146</b>			
bénéfice ( I moins II )						XI		25 343			
déficit ( II moins I )						XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL					
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		<b>25 343</b>			
						XO		<b>0</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SAS DAGO</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	25 374
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD					ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF			Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG							
							<b>TOTAL II</b>	ZH					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	70 029				
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété				J8	52 061		XQ	98 811				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	295				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	405 586				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES			ST	245 163				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	<b>819 884</b>				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	6 484			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	12 837			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	<b>19 321</b>			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	213 736				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	209 640				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *							ØB	417 129				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Simon 0		ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS DAGO** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : <b>28122020</b>		et clos le : <b>31122021</b>		
		Durée en nombre de mois <b>12</b>		
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectifs moyens du personnel	YP		19	
dont apprentis	YF		3	
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 082 267	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		4 369	
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>1 086 636</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		24	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		13 223	
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD		520 851	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>534 098</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Achats	ON		599 034	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		688 416	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		250	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		1 200	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		171	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>1 289 071</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>331 663</b>	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		331 663	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 086 636	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|1] N° SIRET [8|9|2|4|4|0|8|7|6|0|0|0|1|9]  
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS DAGO]  
 ADRESSE ( voie ) [87 Rue du Fontenoy]  
 CODE POSTAL [59100] VILLE [ROUBAIX]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	105 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	25 382

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [SARL] Dénomination [HUB TO YOU]  
 N° SIREN (si société établie en France) [521154096] % de détention [38,35] Nb de parts ou actions [50 000]  
 Adresse : N° [82] Voie [Boulevard de Strasbourg]  
 Code postal [59100] Commune [ROUBAIX] Pays [FRANCE]

Forme juridique [SARL] Dénomination [Alt4]  
 N° SIREN (si société établie en France) [885360206] % de détention [38,35] Nb de parts ou actions [50 000]  
 Adresse : N° [10] Voie [rue Corneille]  
 Code postal [59170] Commune [CROIX] Pays [FRANCE]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [M] Nom patronymique [MONNIER] Prénom(s) [Arnaud]  
 Nom marital [ ] % de détention [12,44] Nb de parts ou actions [16 216]  
 Naissance : Date [20021973] N° département [08] Commune [CHARLEVILLEMEZIERES] Pays [FRANCE]  
 Adresse : N° [66] Voie [rue de la Royere]  
 Code postal [7730] Commune [NECHIN] Pays [BELGIQUE]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|1|

N° SIRET 8|9|2|4|4|0|8|7|6|0|0|0|1|9|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS DAGO**

ADRESSE ( voie ) **87 Rue du Fontenoy**

CODE POSTAL **59100** VILLE **ROUBAIX**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

---

**SAS DAGO**

Société par actions simplifiée au capital de 130.382 €  
Siège social 87 rue de Fontenoy 59100 ROUBAIX  
SIREN : 892440876 - R.C.S LILLE METROPOLE

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt deux, le 30 juin 2022, à 16 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sis 87 rue de Fontenoy à ROUBAIX (59100), sur convocation du Président.

Monsieur Matthieu REGNIER, Gérant de la société dénommée « Alt4 » préside la séance en sa qualité de représentant du Président de la société.

Maître Hubert MROZ, notaire à ROUBAIX (Nord), et Malika OUTAAOUI, juriste de l'office notarial sis 56 rue du Maréchal Foch à ROUBAIX (Nord), assistent, sur autorisation des associés, à la présente assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant droit de vote.

Le président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la société,
- copie des convocations,
- les pouvoirs des associés représentés,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président,
- les comptes annuels de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée.

Les associés prennent acte que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions et tous les autres documents et renseignements visés par la loi, les règlements et les statuts, ont été mis à leur disposition selon le délai statutaire de 15 jours. Les associés reconnaissent ainsi disposer de toutes les informations nécessaires pour leur permettre de statuer en toute connaissance de cause sur les résolutions mises à l'ordre du jour et renoncent, en tant que de besoin, à tout recours et/ou contestation quel qu'il soit à l'encontre de la société et ses dirigeants.

Le président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président au titre et sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 – approbation de ces comptes et quitus au Président ;
- rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce – approbation de ces conventions ;
- affectation du résultat ;
- rémunération des mandataires sociaux ;
- pouvoir en vue des formalités.

Lecture est ensuite donnée :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial du Président,
- du projet de texte des résolutions proposées.

Cette lecture terminée, le président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution est** adoptée

---

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est** adoptée

---

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à cent quatre mille quatre cent quatre vingt-six euros (104.486 EUR) de la manière suivante :

- 5.224 euros au compte "réserve légale", soit 5 % du bénéfice, de sorte que la réserve légale soit dotée à hauteur de 5% conformément aux statuts,
- 99.262 euros au compte "report à nouveau" qui, après affectation, sera créditeur de 99.262 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1.081.785 euros et celui des réserves à 5.224 euros.

L'Assemblée prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**Cette résolution est** adoptée

---

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'entériner la rémunération finale des dirigeants au titre de l'accomplissement de leur mandat social respectif, savoir :

- une rémunération annuelle hors taxe de cent soixante-huit mille euros (168.000 EUR), au profit du Président,
- une rémunération annuelle hors taxe de cent soixante-huit mille euros (168.000 EUR), au profit du Directeur général,

Ce, pour l'année 2021.

**Cette résolution est** adoptée

---

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération des dirigeants au titre de l'accomplissement de leur mandat social respectif, savoir :

- une rémunération annuelle hors taxe de cent vingt mille euros (120.000 EUR), au profit du Président,
- une rémunération annuelle hors taxe de cent vingt mille euros (120.000 EUR), au profit du Directeur général,

Ce pour l'année 2022.

**Cette résolution est** adoptée

---

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au Président, lequel, intervenant à l'instant, les délègue à tout collaborateur de l'office notarial sis 56 rue du Maréchal Foch à ROUBAIX (Nord), aux fins de, pour la société et en son nom, faire au tribunal de commerce tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au registre du commerce et des sociétés concernant ladite société ; aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, procès-verbaux et pièces, élire domicile, substituer une ou plusieurs personnes dans la totalité ou dans partie des pouvoirs, avec faculté pour les mandataires substitués de faire eux-mêmes toutes substitutions ; révoquer tous mandats et substitutions, recevoir le compte rendu de la mission des mandataires partiellement substitués, l'accepter ou le contester et généralement faire tout ce que le mandataire ou ses mandataires jugeront utile ou nécessaire.

**Cette résolution est** adoptée

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à ROUBAIX, le 30 juin 2022

Le Président et président de séance.



Matthieu Régina